



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>

Pourquoi les psychologues doivent-ils se mobiliser, s'associer à l'ensemble des personnels et faire grève le 24 novembre?

En quoi la grève du 24 novembre concerne-t-elle particulièrement les psychologues ?

Depuis des années, la réduction des effectifs organisée par la RGPP, la fermeture et la restructuration des services, la transformation des missions, les différentes législations répressives ont profondément déstabilisé l'institution et ont conduit à la dégradation des conditions de travail. En milieu ouvert comme en hébergement et en insertion, la politique du chiffre s'est imposée, les normes de prises en charge ont augmenté, générant ainsi une qualité moindre de nos interventions et de l'accueil du public.

Depuis des années, le SNPES-PJJ/FSU a dénoncé, à tous les échelons hiérarchiques, cette dégradation des conditions de travail et a fait de cette défense d'un travail de qualité, une priorité.

L'administration est cependant restée sourde à nos interpellations, préférant invoquer des fragilités individuelles que de remettre en question sur une organisation du travail fragilisante pour tous.

Les délégations successives des représentants SNPES-PJJ/FSU à la CAP des psychologues, assistant au mal être grandissant de la profession et à la multiplication des départs de collègues épuisés par leurs conditions de travail, ont porté auprès des ressources humaines et de la DPJJ la demande d'un Comité Technique Central sur les conditions de travail en Milieu Ouvert. Pendant des années, avec le SNP et la CGT, nous nous sommes également mobilisés auprès des psychologues pour défendre des conditions de travail qui permettent le maintien d'une prise en charge de qualité.

La profession a d'ailleurs subi une attaque plus que considérable au travers de la réduction du temps consacré à la fonction FIR, ce que nous avons toujours lié à l'augmentation conséquente des normes avec le passage à la MJIE et sa comptabilisation en fratrie en non plus en jeunes. Il s'agissait de fait pour l'administration de "rentabiliser" les psychologues et de trouver une solution à la réduction des effectifs liée à la RGPP.

Dès les premiers projets de circulaires, nous avons inlassablement expliqué à l'administration que sans la prise de distance nécessaire à notre clinique et avec 54 mesures par an, nous ne pouvions pas conserver une qualité de travail à la hauteur de nos exigences.

L'Administration Centrale nie encore à ce jour ce lien entre le quantitatif et le qualitatif, et a formulé à plusieurs reprises que nous devons revoir nos exigences à la baisse.

Par une mobilisation multicatégorielle, nous avons cependant réussi à rétablir une durée de six mois pour l'ensemble des MJIE, à obtenir la suppression du découpage en module, et l'inscription du principe même du FIR dans une circulaire, à un moment où bon nombre de nos collègues en étaient totalement privés, soit par leur hiérarchie, soit par leur charge même de

travail. Si nous n'avons, depuis 2013, cessé de dénoncer l'ambiguïté de cette circulaire et la quotité très a minima qu'elle prévoyait (½ journée hebdomadaire), elle reste l'aboutissement d'une mobilisation d'ampleur des psychologues qui a obligé l'AC à une réécriture de la circulaire davantage favorable aux psychologues.

Malgré ces quelques avancées, la MJIE a modifié en profondeur le travail en milieu ouvert, milieu ouvert où interviennent 72% des psychologues à la PJJ. Dans de plus en plus d'unités, la pluridisciplinarité est réduite à la seule MJIE, le psychologue n'ayant plus le temps d'intervenir auprès des adolescents suivis dans les autres mesures. Il n'a plus le temps de construire un partenariat avec la santé mentale par exemple, encore moins de maintenir des liens avec les collègues des hébergements où les adolescents suivis en milieu ouvert sont accueillis. Mais surtout, il n'a plus le temps de rencontrer autant que nécessaire les enfants ou leurs parents. Pour autant, le plus important reste pour l'administration que le psychologue rende à temps les rapports, quel qu'en soit le contenu.

En plus de ce véritable questionnement éthique, La MJIE a souvent accentué l'isolement des psychologues au sein des équipes, en opposition avec notre conception du travail pluridisciplinaire. Le psychologue, condamné à enchaîner des MJIE civiles, n'a que peu de possibilités d'intervenir en soutien sur les autres mesures qui constituent le cœur de l'intervention des éducateurs.

La MJIE a également modifié les procédures de distribution des mesures. Alors que dans l'IOE, l'intervention de l'éducateur, du psychologue, et de l'ASS étaient garantie, avec la MJIE c'est le RUE (souvent en s'appuyant sur l'impossibilité de laisser une MJIE en liste d'attente) qui décide du binôme (le trinôme devenant un luxe) qui interviendra, laissant des MJIE être rendues sans évaluation du psychologue. La charge de MJIE aujourd'hui sur certains services rend de toute façon impossible l'intervention psychologique sur toutes les mesures, quand bien même les notes d'orientation rappellent que cette intervention doit être favorisée.

Avec cette augmentation des normes par le comptage en fratries, la hiérarchie s'est également de plus en plus attaquée à l'autonomie technique du psychologue, imposant un nombre de rendez-vous restreint, demandant à ce que l'évaluation se réduise à l'enfant, ou à la famille...
etc

Vos réponses aux questions que nous vous avons envoyées fin septembre témoignent que **les psychologues aujourd'hui sont toujours particulièrement impactés par cette dégradation continue des conditions de travail**: certain(e)s d'entre nous ont suivi plus de 100 jeunes en MJIE en 9 mois, alors même qu'elles travaillent à temps partiel, d'autres interviennent seules dans des équipes de plus de 15 éducateurs, ne pouvant bien sûr faire face aux sollicitations de tous leurs collègues.

Après l'avoir donc demandé pendant des années, nous avons enfin obtenu que soit convoqué ce comité technique sur les conditions de travail en milieu ouvert. Il est donc fondamental d'en faire un nouveau temps fort de la mobilisation de notre profession, mais cette fois au côté de toute l'institution. Sans un appui solide du terrain, les organisations syndicales n'auront pas les moyens d'imposer seules à l'administration notre conception des conditions de travail comme liées à une réduction des normes et à la défense de la qualité de nos interventions.

Nous n'avons gagné que lorsque la profession s'est mobilisée avec nous. C'est pourquoi le SNPES-PJJ/FSU a appelé à un jour de grève le 24 novembre, jour du CTC. Lors de l'audience de bilan de la circulaire sur l'organisation du temps de travail des psychologues, Madame SULTAN a clairement exprimé qu'elle "n'avait pas les moyens financiers nécessaires pour

réduire les normes". Les moyens existent, dévolus aux structures d'enfermement qui dysfonctionnent quand le milieu ouvert est sans cesse rappelé comme socle.

Une profession massivement en grève avec l'ensemble de l'institution pèsera sur les discussions ultérieures qui la concerneront particulièrement.

De plus, cet appel à la grève prend place dans le cadre d'un dialogue social tendu. La CAP des psychologues est appelée le lendemain de ce CTC. Le président de la CAP nous a récemment écrit que cette instance ne devait plus traiter que les situations individuelles alors que nous en avons toujours fait un lieu d'échange entre l'Administration et le corps des psychologues, comme en témoignent les déclarations liminaires et réponses faites par l'administration à chacune d'elle. **Il est évident que le chiffre des grévistes impactera aussi sur les décisions rendues par l'administration lors de cette CAP aussi nous vous invitons massivement à être en grève avec l'ensemble des professionnels de la PJJ, le 24 novembre pour la défense d'une clinique de qualité auprès des mineurs et de leur famille.**

TOUTES ET TOUS EN GREVE LE JEUDI 24 NOVEMBRE 2016

**Pour l'amélioration des conditions de travail !
Pour l'amélioration des prises en charge éducatives !
Pour une réelle pluridisciplinarité en milieu ouvert !**

Les élus SNPES-PJJ/FSU à la CAP des psychologues

